



ÉTATS FINANCIERS

(Exercice terminé le 31 décembre 2002)

BANQUE DU CANADA

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Banque du Canada, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et renferment, le cas échéant, certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de cette responsabilité, la direction a élaboré et mis en place des systèmes et pratiques de contrôle financier et de contrôle de gestion qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, les données financières sont fiables, l'actif est bien protégé, le passif est constaté et les opérations sont efficaces. La Banque s'est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner de façon constante les mécanismes de contrôle interne et leur mise en application.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni employés de la Banque; ils possèdent des connaissances financières appropriées, et au moins l'un d'eux est un expert financier. Le Comité de la vérification a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et les faire approuver par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des vérificateurs externes de la Banque et examine tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a des répercussions importantes sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers de la Banque ont été vérifiés par les vérificateurs externes de la Banque, les cabinets Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, et Deloitte & Touche s.r.l., dont le rapport figure ci-après.



D.A. Dodge, gouverneur



S. Vokey, c.a., comptable en chef

Ottawa, Canada

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA**RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

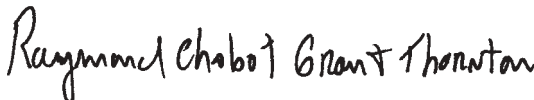
Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié le bilan de la Banque du Canada au 31 décembre 2002 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 décembre 2001 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par les cabinets Raymond Chabot Grant Thornton, société en nom collectif, et Arthur Andersen s.r.l., qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 18 janvier 2002.



RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
Société en nom collectif
Comptables agréés



DELOITTE & TOUCHE S.R.L.
Comptables agréés

Ottawa, Canada
le 17 janvier 2003

BANQUE DU CANADA

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 8,3 millions de \$ (23,2 millions de \$ en 2001)	2 016,6	2 149,2
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	51,1	43,4
Monnaie	78,8	65,6
Services de banque centrale	41,0	31,1
	170,9	140,1
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses	70,3	73,6
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Coûts relatifs à l'impartition	-	23,2
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers — Dépenses recouvrées ..	(70,3)	(96,8)
	170,9	140,1
AUTRES DÉPENSES		
Coûts relatifs à la restructuration et coûts connexes (note 11)	23,3	28,7
	194,2	168,8
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 822,4	1 980,4

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

BILAN

au 31 décembre 2002

ACTIF	2002	2001
	En millions de dollars	
Dépôts en devises étrangères		
Devises américaines	674,2	391,9
Autres devises	4,4	3,8
	678,6	395,7
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	534,9	647,5
Placements (note 4)		
Bons du Trésor du Canada	13 113,1	12 605,6
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 571,3	8 799,8
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	18 648,7	16 976,7
Autres bons	-	428,8
Autres placements	2,6	2,6
	40 335,7	38 813,5
Immeubles de la Banque (note 5)	135,1	149,2
Autres éléments de l'actif		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	1 904,8	1 410,7
Tous les autres éléments de l'actif (note 6)	369,7	387,9
	2 274,5	1 798,6
	43 958,8	41 804,5

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

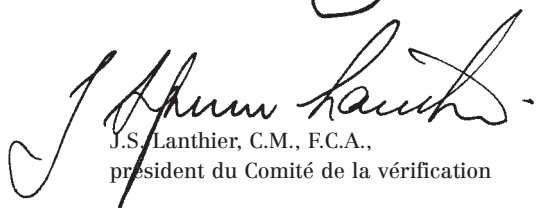
PASSIF ET CAPITAL

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars	
Billets de banque en circulation	41 146,7	38 820,6
Dépôts		
Gouvernement du Canada	534,6	1 005,2
Banques	1 065,5	1 307,1
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	125,8	23,8
Autres dépôts	415,0	289,6
	<u>2 140,9</u>	<u>2 625,7</u>
 Passif en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	516,2	224,6
 Autres éléments du passif		
Tous les autres éléments du passif	125,0	103,6
	<u>43 928,8</u>	<u>41 774,5</u>
 Capital		
Capital-actions (note 7)	5,0	5,0
Réserve légale (note 8)	25,0	25,0
	<u>30,0</u>	<u>30,0</u>
	<u>43 958,8</u>	<u>41 804,5</u>


D.A. Dodge, gouverneur


S. Vokey, c.a., comptable en chef

Au nom du Conseil


J.S. Lanthier, C.M., F.C.A.,
président du Comité de la vérification


P. Massicotte, administrateur principal

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

BANQUE DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

1. Les fonctions de la Banque

Les responsabilités de la Banque du Canada sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, une monnaie sûre, la stabilité financière et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après. Les dépenses inscrites dans l'*État des revenus et dépenses* sont ventilées selon ces quatre fonctions conformément au modèle de répartition de la Banque.

Politique monétaire

La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Monnaie

La Banque conçoit les billets de banque canadiens (y compris les éléments anticontrefaçon), émet et distribue les billets neufs et remplace les billets endommagés.

Services de banque centrale

Cette fonction vise la promotion de la stabilité du système financier et la prestation de services efficaces de gestion financière au gouvernement fédéral.

Services relatifs aux titres destinés aux particuliers

La Banque veille à ce que soient assurés divers services, dont la tenue de comptes, à tous les propriétaires d'obligations d'épargne du Canada et d'obligations à prime du Canada grâce à un soutien efficace des opérations et des systèmes. Elle recouvre le coût complet des opérations liées aux titres destinés aux particuliers.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Banque sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Comme la position de liquidité et de trésorerie de la Banque ne revêt pas un intérêt important pour les lecteurs des présents états financiers, un état des flux de trésorerie n'a pas été établi. On peut trouver des renseignements concernant les activités de la Banque dans l'*État des revenus et dépenses* et le *Bilan*.

Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Estimations comptables

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction a des événements actuels et des mesures que la Banque est susceptible de prendre dans l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

b) Revenus et dépenses

Les revenus et dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

c) Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. La Banque comptabilise les obligations qu'elle contracte au titre de ces régimes ainsi que les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes. Le coût de ces régimes est établi par calculs actuariels en fonction d'une évaluation du coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, qui est effectuée selon la méthode de répartition des prestations. Le coût des prestations au titre des services passés découlant des modifications apportées aux régimes ainsi que les soldes transitoires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne résiduelle d'activité des participants actifs (douze ans). L'excédent des gains (pertes) actuariels nets dépassant 10 % du plus élevé du solde de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif des régimes est amorti en fonction de la durée moyenne résiduelle d'activité des participants actifs (douze ans). L'actif des régimes est évalué à sa juste valeur pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu.

d) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus de placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

e) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont généralement des prêts à un jour entièrement garantis. Le taux d'intérêt qui est appliqué aux avances octroyées dans le cadre du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) est le taux officiel d'escompte. Dans le cas des avances effectuées dans le cadre du Système automatisé de compensation et de règlement (SACR), la Banque applique le taux d'escompte majoré d'une marge qui était de 125 points de base au 31 décembre 2002 (150 points de base en 2001).

f) Placements

Les placements, qui consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, sont inscrits au coût d'achat et sont corrigés en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission; l'amortissement est calculé selon la méthode des taux de rendement constants dans le cas des bons du Trésor et des acceptations bancaires et selon celle de l'amortissement linéaire dans le cas des obligations. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont inclus dans l'*État des revenus et dépenses*.

g) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments, l'équipement ainsi que le matériel informatique et les logiciels, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. Les coûts d'acquisition de logiciels ne sont inscrits à l'actif que s'ils dépassent 2 millions de dollars. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Matériel informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

h) Prises en pension spéciales

Les prises en pension spéciales sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre d'acheter des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur revendre à un prix fixé à l'avance à la date de revente convenue, généralement le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des prises en pension spéciales au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux supérieur au taux cible annoncé. Les prises en pension spéciales sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État qui ont atteint un certain niveau de participation sur les marchés des titres du gouvernement canadien.

Le poste du bilan « Titres achetés dans le cadre de conventions de revente » représente le montant que la Banque recevra. Il englobe le coût de l'achat des bons du Trésor, des obligations et des intérêts courus sur les obligations ainsi que les intérêts perçus par la Banque. Les bons du Trésor et les obligations achetés dans le cadre de conventions de revente ne sont pas ajoutés aux placements de la Banque.

i) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens. La Banque rémunère les soldes créditeurs des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) à l'issue du processus de règlement quotidien dans le STPGV à un taux correspondant à la limite inférieure de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 50 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte); quant aux soldes créditeurs des membres de l'ACP au terme du processus de règlement quotidien dans le SACR, elle les rémunère à un taux correspondant à la limite inférieure de cette même fourchette moins une marge qui était de 125 points de base au 31 décembre 2002 (150 points de base en 2001). Dans le cas des comptes spéciaux de dépôt que les participants au STPGV utilisent à titre de garantie, la Banque verse des intérêts calculés au taux officiel du financement à un jour moins une marge qui était de 6,25 points de base au 31 décembre 2002 (la même marge qu'en 2001).

j) Cessions en pension

Les cessions en pension sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque offre de vendre des titres du gouvernement canadien à des contrepartistes désignés en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance, le jour ouvrable suivant. La Banque est disposée à conclure des cessions en pension au taux cible établi aux fins de la politique monétaire, qui correspond au point médian de la fourchette opérationnelle applicable au taux du financement à un jour (soit 25 points de base au-dessous du taux officiel d'escompte), si les fonds à un jour se négocient généralement à un taux inférieur au taux cible annoncé. Les cessions en pension sont conclues avec les négociants principaux, un sous-groupe de distributeurs de titres d'État dont le volume d'activité sur le marché des titres du gouvernement canadien dépasse un seuil donné.

k) Programme de prêt de titres

En 2002, la Banque a instauré un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement canadien en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties, et il s'agit généralement de prêts à un jour. Les titres prêtés continuent d'être ajoutés aux placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par l'institution sont imputées aux revenus à la date de l'opération.

l) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par catégorie

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars	
Traitements	69,9	83,4
Avantages sociaux et autres frais de personnel	15,3	13,8
Coût des billets de banque	31,9	24,6
Entretien des immeubles	17,9	18,9
Services et fournitures.....	90,5	54,3
Amortissement.....	24,3	26,3
	<u>249,8</u>	<u>221,3</u>
Coûts relatifs à l'impartition	-	23,2
Dépenses recouvrées		
Services relatifs aux titres destinés aux particuliers	(70,3)	(96,8)
Autres	(8,6)	(7,6)
	<u>170,9</u>	<u>140,1</u>
Coûts relatifs à la restructuration et coûts connexes	<u>23,3</u>	<u>28,7</u>
Total	<u>194,2</u>	<u>168,8</u>

Les dépenses recouvrées sont constituées des droits que perçoit la Banque sur un certain nombre de services. Les dépenses recouvrées pour 2001 au titre des Services relatifs aux titres destinés aux particuliers incluent les coûts liés à l'impartition.

4. Placements

Titres	2002			2001		
	En millions de dollars					
	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)	Coût après amortissement	Juste valeur marchande	Rendement moyen (%)
Bons du Trésor du Canada	13 113,1	13 126,3	3,0	12 605,6	12 655,3	3,3
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	8 571,3	8 883,8	5,6	8 799,8	9 133,9	6,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	18 648,7	20 407,1	6,0	16 976,7	18 165,0	6,3
Autres bons	—	—	—	428,8	428,8	2,3
	<u>40 333,1</u>	<u>42 417,2</u>		<u>38 810,9</u>	<u>40 383,0</u>	
Autres placements	2,6	2,6		2,6	2,6	
	<u>40 335,7</u>	<u>42 419,8</u>		<u>38 813,5</u>	<u>40 385,6</u>	

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. Au 31 décembre 2002, aucun titre n'avait été prêté en vertu du programme de prêt de titres.

5. Immeubles de la Banque

	2002			2001		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	167,5	78,3	89,2	167,5	74,9	92,6
Matériel informatique et logiciels	53,5	42,7	10,8	55,2	37,4	17,8
Autre équipement	135,5	105,9	29,6	139,4	102,4	37,0
	<u>356,5</u>	<u>226,9</u>	<u>129,6</u>	<u>362,1</u>	<u>214,7</u>	<u>147,4</u>
Projet en cours	5,5	—	5,5	1,8	—	1,8
	<u>362,0</u>	<u>226,9</u>	<u>135,1</u>	<u>363,9</u>	<u>214,7</u>	<u>149,2</u>

Le projet en cours a pour objet le remplacement des systèmes automatisés de la Banque servant à la gestion des réserves de change. L'amortissement, calculé sur cinq ans selon la méthode de l'amortissement linéaire, débutera en 2003, au terme du projet.

6. Tous les autres éléments de l'actif

Dans cette catégorie figure l'intérêt couru sur des placements totalisant 267,9 millions de dollars (279,0 millions de dollars en 2001). Elle comprend également l'actif au titre des prestations constituées des régimes de pension, qui s'élève à 70,7 millions de dollars (55,6 millions en 2001).

7. Capital-actions

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

8. Réserve légale

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve légale de la Banque. Des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars.

9. Régimes d'avantages sociaux des employés

La Banque a instauré en faveur de la plupart de ses employés plusieurs régimes à prestations déterminées qui prévoient le paiement de prestations de pension, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi. Les prestations de pension sont versées en vertu d'un régime de pension agréé et d'un régime de pension complémentaire. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements sur ces régimes.

	<u>Régimes de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Pour l'année				
Cotisations de la Banque	2,7	2,0	5,4	5,7
Cotisations des employés	5,1	0,4	-	-
Prestations versées	22,0	20,8	5,4	5,7
Dépense (revenu) au titre des régimes	(12,4)	(15,1)	13,3	14,7
Perte sur compression	-	-	2,7	8,9
	<u>Régimes de pension</u>		<u>Autres régimes</u>	
	<u>2002</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2001</u>
	En millions de dollars		En millions de dollars	
Au 31 décembre				
Obligation au titre des prestations constituées	612,1	486,4	106,4	87,4
Juste valeur de l'actif des régimes	639,2	690,6 ^a	-	-
Excédent (déficit) des régimes	27,1	204,2	(106,4)	(87,4)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	70,7	55,6	(51,5)	(41,0)

a. L'évaluation de l'actif des régimes de pension présentée dans les états financiers de 2001 a été établie au 4 octobre 2001. Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés afin de refléter l'évaluation au 31 décembre 2001.

L'augmentation de 125,7 millions de dollars (40,2 millions en 2001) qu'a enregistrée l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de pension de 2001 à 2002 tient principalement aux facteurs suivants : la diminution du taux d'actualisation utilisé à des fins comptables, qui représente 24,2 millions de dollars (26,0 millions en 2001); la mise à jour des hypothèses économiques et démographiques, qui explique 30,1 millions de dollars (néant en 2001); et les changements apportés aux prestations de pension, qui comptent pour 31,0 millions de dollars (néant en 2001).

Les hypothèses actuarielles significatives (moyennes pondérées au 31 décembre) que retient la Banque pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes.

	Régimes de pension		Autres régimes	
	2002	2001	2002	2001
Taux d'actualisation	5,50 %	5,75 %	5,30 %	5,99 %
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes pour l'année	6,00 %	5,70 %	S.O.	S.O.
Taux de croissance de la rémunération	4,00 %	3,00 %	4,00 %	3,00 %
	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement	+ prime au rendement

La Banque utilise les taux des obligations négociables du gouvernement du Canada. Ces taux sont inférieurs à ceux dont elle se sert pour les évaluations actuarielles des régimes de pension et se traduisent donc par un excédent moins élevé.

Aux fins de l'évaluation, le taux d'augmentation annuel hypothétique des frais d'hospitalisation assurés et du coût des médicaments par participant a été fixé à 9,0 %. Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement durant dix ans pour s'établir à 4,5 % et demeurer à ce niveau par la suite; quant au coût par participant des autres soins médicaux, il devrait augmenter de 3,0 % par an.

10. Engagements

a) Exploitation

En 2001, la Banque a conclu un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2011. Au 31 décembre 2002, des montants fixes totalisant 119,2 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des montants variables qui sont fonction du volume des transactions traitées. La Banque recouvre le coût des services relatifs aux titres destinés aux particuliers auprès de Placements Épargne Canada.

Les engagements résultant des autres services de soutien totaliseront 5,3 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

b) Contrats de devises

La Banque a conclu un accord de swap de devises se chiffrant à 2 milliards de dollars É.-U. avec la Réserve fédérale des États-Unis, un autre d'un montant de 1 milliard de dollars canadiens avec la Banque du Mexique, et un troisième avec le Compte du fonds des changes du gouvernement canadien. Aucun tirage n'a été effectué sur ces mécanismes en 2002 et en 2001, et, par conséquent, il n'y avait aucun engagement découlant de contrats de devises en cours au 31 décembre 2002.

c) Contrats de titres

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'achat et de vente de titres. Tous les engagements découlant de contrats en cours au 31 décembre sont réglés l'année suivante. Le tableau suivant montre l'encours de ces engagements.

	2002	2001
	En millions de dollars	
Contrats de titres – ventes	1 906,1	1 411,1

Au 31 décembre 2002, l'encours des contrats de vente de titres conclus dans le cadre de prises en pension spéciales (taux applicable de 2,74 %) s'élevait à 1 906,1 millions de dollars; ces contrats avaient tous été réglés le 17 janvier 2003 (à la fin de 2001, des contrats totalisant 1 411,1 millions de dollars et portant intérêt au taux de 2,25 % étaient toujours en cours).

II. Coûts de restructuration et coûts connexes

Impartition

En 2000, la Banque a mis sur pied un important projet en vue d'impartir l'administration du programme fédéral de placement de titres au détail à un fournisseur du secteur privé tout en continuant d'assumer son rôle d'agent financier dans ce domaine. Aux termes d'un contrat établi avec EDS Canada concernant la prestation des services de soutien à l'égard des opérations et des systèmes liés aux titres destinés aux particuliers, des employés de la Banque ont intégré les bureaux d'Ottawa de la société EDS. Le contrat, d'une durée de 9,5 années, a pris effet le 1^{er} septembre 2001. Les coûts non renouvelables liés à ce projet d'impartition ont totalisé 23,2 millions de dollars en 2001, somme qui était entièrement recouvrable auprès de l'agence Placements Épargne Canada du gouvernement fédéral.

Restructuration

Le projet d'impartition achevé, la Banque a entrepris de restructurer ses services généraux afin de les adapter aux besoins de l'organisation de taille réduite qu'elle est devenue. Ce programme de restructuration devrait être terminé en 2003. Le tableau suivant fait état des coûts non récurrents associés à ce programme.

	2002	2001
	En millions de dollars	
Coûts liés au projet de restructuration	14,3	8,1
Provision pour dépenses associées au départ d'employés excédentaires	–	5,8
Perte sur compression au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 9)	2,7	8,9
Coûts d'administration générale non répartis	6,3	<u>5,9</u>
Total	<u>23,3</u>	<u>28,7</u>

En 2001, une provision de 5,8 millions de dollars a été établie afin de satisfaire aux obligations futures liées au départ d'employés excédentaires. En 2002, cette provision n'a pas été augmentée et des paiements de 1,4 million de dollars ont été effectués. Le solde de la provision au 31 décembre 2002 s'élève à 4,4 millions de dollars et est compris dans la catégorie « Tous les autres éléments du passif ».

